

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2009 à 20 h45

L'an deux mille neuf le conseil municipal légalement convoqué le 3 juin 2009 s'est réuni à

20 heures 45 à la Mairie de Nérís les Bains sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DE PIN, Maire

PRESENTS : M PASQUET –Mme BARRAUX- MM MARTIN- THEVENET- MCHAPY –MME ANDRIVON - MM BALLEET-SOUPIZET- MARANDET Mme CHARBONNIER-MM-COLLINET- Mme BOURGEON- -MM HOUSIERE MATHIEU- RABALLAND-Mmes PETITPEZ-PRUNIAUD – CHICOIS-M LHOSPITALIER Mme-CATELIN–

Ont donné pouvoir : **S BEYRAND à G THEVENET**

Absent excusé : **Alain AUGAGNEUR**

Secrétaire de séance : **Jacqueline ANDRIVON**

DECISIONS MUNICIPALES

Le conseil prend acte des décisions municipales prises depuis la dernière séance concernant

- la souscription d'un Emprunt auprès de DEXIA CLF de 1 000 000€
- le renouvellement de la Ligne de Trésorerie et fixer son montant à compter du 1^{er} juillet 2009 à 600 000€
- la demande de subvention auprès du conseil général de l'allier pour les bordures de trottoirs et la collecte des eaux le long de la RD 155

1. FINANCES :

- **OFFICE DE TOURISME et D'ANIMATION :** Les Compte de gestion 2008 et compte administratif 2008 avec un excédent de clôture de 11 658,02€ sont adoptés à l'unanimité.
- Le budget supplémentaire 2009 équilibré en fonctionnement à 8871,81 € et en investissement à 2 786,21€ est adopté à l'unanimité
- **Budget commune :** décision budgétaire N° 1 concernant : 7870 € dépense à prévoir pour le reversement conventionnel au titre de la taxe professionnelle
- Octroi à l'unanimité d'une subvention de 1116€ à l'**UDARR** pour l'activité cinéma
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité le **remboursement de deux sinistres** en date des 9 et 10 février 2009
- **Avenant Contrat flotte automobile avec GROUPAMA** Vu l'avenant d'émission définitive de cotisation terme 01/01/2009 qui renouvelle le contrat dans tous ses effets à compter du 1 /01/2009 moyennant paiement de la cotisation qui s'élève à 5946,93^e TTC. L'indice de coût des réparations des véhicules privés est de 156,07 et la valeur du point AGIRC est 0,4130. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les dits avenants et procéder au mandatement des dépenses au budget communal en cours.

- **Avenant 001 contrat assurance SMACL** : Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer l'avenant 0001 à la Police PACTE « BIENS » N° 001 d'un montant de 868,68€ et à prélever le montant de la dépense au budget communal en cours
 - **Conventions à intervenir avec le BDQE** (bureau départemental pour la qualité de l'eau) pour assistance technique 2009 (Assainissement collectif pour 2191,83€ – Assainissement Non Collectif pour 862,94€- Protection ressource en eau pour 696,99€)
 - **Demandes de Subvention et de Fonds de concours pour plateau sportif**

Le conseil municipal envisage l'installation à proximité du gymnase d'un **terrain multisports** en aluminium et bois de 14,50 m X 29,30 m sur une plate forme en enrobée existante ou préalablement réalisée. Le montant du projet s'élève à 59 565€ HT

En conséquence, le conseil municipal décide : de solliciter une subvention du Conseil Général de l'Allier au taux de 30% dans le cadre du programme équipements sportifs dépense comprise entre 18 000€ et 61 000€ HT, de solliciter la communauté de communes Commeny/Neris pour l'obtention du fonds de concours pour contribuer à la création et l'équipement de terrains multisports et d'aires collectives de jeux au taux de 20% du montant HT des travaux plafonnée, aide plafonnée à 10 000€

- **Création emploi animateur juillet** : retiré de l'ordre du jour : le nombre d'enfants inscrits à PASS SPORT 2009 ne nécessite pas cette embauche.
- **Tarifs PASS 'SPORT 2009**

Le conseil municipal décide de créer pour le mois de Juillet 2009 PASS'SPORT 2009 à destination des jeunes du collège François Rabelais

Ce stage sportif sera ouvert du 6 au 18 juillet 2009 mais pas d'activités le 14 juillet. Les enfants seront accueillis à la semaine par demi-journée en fonction de la classe fréquentée en 2008-2009

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif à

- 20€ la semaine pour les habitants de Nérès les Bains
- 30€ pour les extérieurs

Concernant la semaine du 14 juillet : Le tarif est de 16 € pour les Nérésiens et 20€ pour les extérieurs.

Les inscriptions se feront faites par ordre d'arrivée en fonction des places autorisées par la réglementation de la DDJS, avec une priorité aux habitants de Nérès Les Bains. Le responsable de projet est Michel THONIER, éducateur des APS.

- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir dans le cadre de l'opération **Passeports jeunes 2009** destinés aux jeunes Nérisiens de 11 à 22 ans
- **Avenants Salle Socio culturelle** Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les avenants suivants :

Pour tous les lots : avenants de prolongation de délai du 7 mai au 01 octobre 2009

Lot 4 Couverture : Avenant 4- Entreprise VAGANAY d'un montant HT de 1403,98 € HT portant le marché à 223 436,74€ HT

Lot 8-Menuiserie bois : Avenant 5 -Entreprise INNOVINTER d'un montant e + 1 856,75€ HT portant le marché à 327 393,89€ HT

Lot 16 VRD : Avenant 2 -Entreprise COLAS d'un montant de - 1386,50€ HT portant le marché à 353 092,50€ HT et à prélever le montant des dépenses au budget communal en cours à l'opération salle socio culturelle .

Avenants Gymnase Le conseil municipal autorise à la majorité monsieur le maire à signer :

- L'avenant 3 avec l'entreprise BRIERE lot couverture d'un montant de 2 550,00€ HT
- Avenant N°5 au marché AURICHE lot Menuiseries intérieures salle des sports d'un montant de 1 524,40€ HT
- AVENANT N°6 lot isolation plâtrerie peinture pour 3 630,00€ HT
- AVENANT de régularisation avec l'entreprise PEREIRA lot carrelage ramenant le marché à 30 000€ TTC
- AVENANT avec la Miroiterie de la loue : pour 3967,00€ HT
- AVENANT avec TENNIS ET SOLS : d'un montant de - 803,50€ HT
- AVENANT avec l'entreprise TAUVERON : électricité courants faibles de -5433,50€
- AVENANT NOUANSPORT lot équipement sportif de - 7,67€
- Le conseil municipal accepte la **résiliation des baux** consentis à Monsieur et Madame BADRE à compter de leur mise en liquidation judiciaire (local Maison de la Presse Place de la république et local rue Boisrot Desserviers)
- **Cession de fonds de commerce** Manon des Sources de Mme Thevenin à M le MARQUIS à compter du 10 juin 2009 suite à un acte notarié en l'étude de maître Leprat.

- Le conseil municipal autorise à la majorité (deux absentions) Monsieur le Maire à signer un contrat pour gestion **marché hebdomadaire** avec l'entreprise FRERY à Chateauroux moyennant 3000€HT par an.
- **Convention de location à titre précaire parcelle BH 23 et 24** Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer une **convention d'occupation** à titre précaire des parcelles BH 23 et BH 24 à intervenir avec Monsieur et Madame CHICOIS Pascal 18 rue Alfred de Musset à Nérès Les Bains à compter du 1^{er} août 2009. Le montant annuel de la location est fixé à 100€ et la recette sera inscrite au budget communal
Pour l'année 2009 le montant sera de 40€
- **Tarifs garderie péri et post scolaire** A compter de la rentrée de septembre 2009, la garderie péri et post scolaire fonctionnera les lundis, mardi, jeudi et vendredi de la période scolaire de

7h à 8h30 et de 16h30 à 19 heures, dans les locaux de la rue Monthyon .

L'encadrement des enfants sera assuré comme par le passé par des animateurs diplômés qui proposent un temps calme le matin, un goûter des actives diverses et une aide aux devoirs le soir. A l'inscription qui se fera en Mairie la famille s'engage sur les jours de la semaine et les horaires pour une période de deux mois, c'est-à-dire, jusqu'aux vacances scolaires suivantes.

Toute inscription modification ou arrêt doit être signalé au service avant le vendredi 18 h30 de la semaine précédente dernier délai.

le conseil fixe comme suit les tarifs de garderie péri et post scolaire

- 2,10€ de l'heure pour les enfants de Nérès les Bains
- 2,50 € de l'heure pour les enfants hors Nérès Les bains mais scolarisés à Nérès les Bains La facturation sera faite par émission d'un titre de recette envoyé aux familles par la Mairie (procédé identique à la restauration scolaire tous les deux mois Les familles s'acquitteront du paiement auprès du Trésor Public de Commentry.
IL est précisé que toute heure commencée est due

Tarif vacation funéraire : Le conseil municipal décide de fixer à 20€ le tarif de la vacation funéraire.

2. COMPTES RENDUS ANNUELS au concédant :

- **Rapport annuel du Casino - exercice 2007/2008**

Dans le cadre du régime juridique des concessions soumises à la production d'un rapport annuel du délégataire, Nérès Loisirs SAS nous a adressé le rapport annuel du délégataire concernant le casino de Nérès les Bains pour l'exercice 2007/2008.

La production de ce rapport est exigée par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Casino demeure un élément moteur de la vie économique et touristique de Nérís les Bains.

La diversité de ses activités est un gage de son intégration dans la commune et de son développement.

→ **Activités et faits marquants du Casino de Nérís Les Bains**

- Novembre 2007 : **Remplacement** du mobilier de la salle de spectacles :
- Décembre 2007 : Installation de 15 machines à sous supplémentaires portant le parc à 75
- Janvier 2008 : Entrée en vigueur de l'interdiction de fumer
- Février 2008 : Fermeture de la table e la boule 2000 pour la remplacer par deux tables de Texas Holdem Poker
- Juin 2008 : Concentration Ferrari
- Juillet 2008 Concert du groupe American soul and Swing tour
- Septembre 2008 : Soirée magie avec Sylvain Mirouf
- Octobre 2008 Aménagement d'une zone fumeur pour conserver la clientèle
- Décembre 2008 Réalisation de 3 mix machines à sous pour un investissement de 502 000€
- Action de prévention de l'abus de jeu par la formation de 2 membres du comité de direction
- Implication dans la vie culturelle associative et économique de Nérís les Bains
- Le casino est partenaire de l' Office de tourisme et de nombreuses associations

RESULTATS DE LA SAISON :

Produits des différents jeux	7 350 764,80€ contre 7 974 234,89 € en 2006/2007
Produits des activités annexes (bar restaurant thé dansant tabac ..)	312 702,22 contre 365 776,45€ en 2006/2007

Le chiffre d'affaires a baissé de 8% par rapport à l'année dernière , l'entrée en vigueur de l' interdiction de fumer en janvier 2008 et la crise économique ont entraîné une baisse des activités annexes de 15% et les jeux de 6% .
Le total des charges d'exploitation est resté stable (0,14% en plus)
Les charges de personnel ont augmenté de 3,52%

Les investissements effectués pour la mise en place des 15 nouvelles machines à sous ont eu un impact sur les dotations aux amortissements avec une augmentation de 19,05% soit + 79 184€

PRELEVEMENT COMMUNAL 2007/2008 :479 654€

- **Les perspectives du Budget 2008/2009 :**

Une diminution de 8% est prévue cette année en espérant que la conjoncture ne s'aggrave pas et permette aux clients de continuer de se divertir au Casino de Nérès-les-Bains.

- **Compte rendu annuel SEMETT (établissement Thermal)** Le chiffre d'affaires net hors taxes est de 4 702 119 € contre 4 394 501€ en 2007 soit une évolution du chiffre d'affaires de 7%
- Le résultat (d'exploitation est de 552 589€ contre 609 440€ en 2007 soit -9,33%
- Résultat courant avant impôt : 562 144€ contre 593 652 € en 2007 soit -5,31%
- Résultat financier : 9 555€ contre -15 787€ soit un écart de +25 342€
- Produits exceptionnels : 87 455€ contre 43 803€ soit + 43 652€
- Charges exceptionnelles : 50 824€

De l'ensemble de ces éléments il résulte que l'activité se traduit par un bénéfice de 368 466,01€ après constitution d'une provision d'impôt sur les sociétés de 175 635€

Le résultat de l'exercice précédent était un bénéfice de 354 635,98€

Pour la première fois de son histoire la SEMETT dépasse la barre des 7000 curistes avec 7 081 patients reçus pendant sept mois d'ouverture.

L'établissement thermal enregistre une progression de +5,40% sur l'année précédente qui elle même avait connu une augmentation de 6,60%

Après l'ouverture de 4 cabines et la mise en place de nouveaux soins au Pavillon César , le secteur remise en forme a eu un volume d'activités en augmentation de +38%

Les investissements de l'exercice d'un montant global de 217 042€ ont consisté en

- **Les comptes rendus annuels du SERVICE EAU et du SERVICE ASSAINISSEMENT** établis par la société Lyonnaise des Eaux titulaire des contrats d'affermage de ces services sont présentés au conseil municipal.

3. AU FIL DES DOSSIERS :

- Autorisation est donnée au maire pour signer un contrat de prestation de prestation avec l'association des Chalets découvertes à Chamalières pour la gestion des huit habitations de loisirs sises au Cournauron.

- Le conseil municipal **n' approuve pas à la majorité le règlement du SICTOM** pour la collecte des déchets ménagers règlement pour les raisons suivantes :

Le non enlèvement des déchets verts occasionne une gêne considérable pour la population Nérissienne d'un certain âge et sans moyen de locomotion, occasionne des dépôts sauvages de déchets verts dans les espaces publics ou fossés communaux ainsi que des dépôts desdits déchets dans les différents points tri ou les containers en bordure de voie destinés à la collecte d'un groupe d'habitations

et demande aux responsables du SICTOM une rencontre dans les meilleurs délais possibles avec les élus Nérisiens pour revoir le fonctionnement de la collecte sur le territoire communal et trouver une solution pour répondre aux attentes des administrés.

- **ZPPAUP : dossier retiré de l'ordre du jour** car la commune n'a pas reçu l'avis de la commission régionale
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité. **la modification 2 du POS** (zone NA du Roc de Fer) suite aux conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique
- **Contrat archives** : Par courrier du 20 mai 2009, la commune de Nérès-Les Bains a été informée que la société ARKEA, titulaire d'un contrat de maintenance des archives communales et de suivi de logiciel ARKEAPAGE devenait ARKEAWEB

En conséquence, le conseil municipal prend acte de ce changement dans le fonctionnement de ARKEA et de transférer la maintenance et le suivi de nos archives à ARKEAWEB, Tour de l'Horloge, 4 Place Armand 75 603 PARIS à compter de 2009

- **Avancement de GRADE –TAUX** :Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 mai 2009 proposant de fixer à 100% le taux d'avancement d'adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Le conseil municipal décide d'entériner cette proposition et fixer à 100% le taux d'avancement du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- **Additif à l'ordre du jour : Hôtel Leopold Albert 1^{er}** : le conseil municipal pour répondre à la demande de Maître Vignancourt, Notaire à Saint Amand décide à l'unanimité du transfert des conventions existantes entre la commune de Nérès Les Bains et La SARL POLSELLI à Monsieur et Madame MILLET

L'